

## EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

---

L'évaluation des enseignements par les étudiantes et étudiants permet d'obtenir des informations globales sur la qualité des enseignements telle qu'elle est perçue par les étudiantes et étudiants. Elle est mise en œuvre à l'UniNE dans une perspective de soutien aux enseignantes et enseignants : elle a une visée formative et vise prioritairement à contribuer au développement des pratiques d'enseignement et à promouvoir la réflexion pédagogique.

Les étapes de la procédure d'évaluation des enseignements sont les suivantes :

1. L'ensemble des enseignements dispensés à l'UniNE donnent lieu à une évaluation chaque semestre.
2. Dans les quatre facultés, le questionnaire d'évaluation comporte deux questions obligatoires : « *Globalement, je considère cet enseignement de bonne qualité.* » et « *Cet enseignement s'inscrit de manière cohérente dans mon plan d'étude* » Les questions s'accompagnent d'un champ de remarques optionnel. Les enseignantes et enseignants sont invité-e-s à étoffer les questionnaires relatifs à leurs enseignements en ajoutant des questions personnalisées.
3. **Les enseignantes et enseignants sont invité-e-s à réserver une dizaine de minutes**, dans chacun de leurs enseignements, **pour permettre aux étudiantes et étudiants de remplir le questionnaire** sur leurs ordinateurs ou téléphones portables. Idéalement, cette opportunité est donnée à la fin d'une séance, au début de la période d'évaluation. L'enseignante ou l'enseignant quitte la salle après avoir expliqué aux étudiantes et étudiants comment accéder à l'évaluation.
4. **Les enseignantes et enseignants présentent une synthèse des réponses recueillies** aux étudiantes et étudiants concerné-e-s, et décrivent la manière dont elles ou ils interprètent ces réponses.
5. Une synthèse des résultats par cursus ou par pilier est transmise aux doyennes et doyens et aux responsables de cursus ou de pilier concerné-e-s. A la FLSH, la transmission de la synthèse des résultats se fait par voie de service.

*La synthèse des résultats concernant la deuxième affirmation (« Cet enseignement s'inscrit de façon cohérente dans mon plan d'études ») est analysée dans le cadre de la procédure d'analyse approfondie des cursus. Elle est alors transmise aux membres du groupe de travail constitué dans le cadre de la procédure.*

**Responsabilités :**

Les responsabilités se distribuent de la façon suivante :

- La responsabilité d'améliorer la qualité perçue d'un enseignement incombe à l'enseignante ou l'enseignant.
- La ou le responsable de cursus ou de pilier a la charge du suivi des résultats des évaluations des enseignements faisant partie de son cursus/pilier. Elle ou il est ainsi tenu-e de discuter des résultats d'évaluation insatisfaisants avec les enseignantes et enseignants concerné-e-s, de manière confidentielle. En cas de besoin, elle ou il peut demander l'aide de la doyenne ou du doyen de la faculté.
- La doyenne ou le doyen de la faculté est responsable de s'assurer que le suivi des résultats est accompli de manière systématique par les responsables de cursus/pilier.

**Suivi :**

Lorsque plus de 50% des étudiantes et étudiants estiment que l'enseignement est d'une qualité insatisfaisante (« non » ou « plutôt non » en réponse à au moins une des questions obligatoires), la ou le responsable de pilier ou de cursus :

- discute des résultats avec l'enseignante ou l'enseignant pour comprendre l'origine du problème ainsi que sur les moyens d'y remédier ;
- encourage l'enseignante ou l'enseignant à procéder à une évaluation approfondie au semestre suivant, en ajoutant des questions personnalisées au questionnaire de base, dans le but d'obtenir des résultats plus détaillés ;
- dirige éventuellement l'enseignante ou l'enseignant vers le Support enseignement et pédagogie pour un appui personnalisé en matière de conseil, formation pédagogique universitaire et évaluation approfondie ;
- agende un nouveau bilan avec l'enseignante ou l'enseignant à la fin du semestre suivant ;

Si le problème persiste, la ou le responsable de cursus convie l'enseignante ou l'enseignant et le Support enseignement et pédagogie à une réunion dans le but de convenir de nouvelles mesures de remédiation, dont la doyenne ou le doyen de la faculté est informé-e.